



Compte rendu
de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du 26 mars 2008 à l'NSA de Toulouse

Etaient présents :

Représentants des membres fondateurs

Henry ROUSSILLON, Université Toulouse 1 – Sciences Sociales
Daniel FILÂTRE, Université Toulouse II – Le Mirail
Jean-François SAUTEREAU, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Amal SAYAH, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Gilbert CASAMATTA, INP de Toulouse
Michel PETITPREZ, INP de Toulouse
Louis CASTEX, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, ISAE

Personnalités qualifiées

Bruno CHAUDRET, Directeur de Recherche CNRS, directeur du LCC
Claude CHEVALET, Directeur de Recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Jacques ERSCHLER, PRES « Université de Toulouse »
Gilbert de TERSSAC, Directeur de Recherche CNRS, CERTOP,

Représentant des collectivités territoriales

Guylaine ASTRUC, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentant des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique et Social Régional

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

Bruno VERLON, CREDIGE
Jean-Louis DARREON, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

François-Charles GAUDARD, Université Toulouse II-Le Mirail
Brigitte PRADIN-CHEZALVIEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier

Représentants des personnels IATOSS

Jérôme BANULS, Université Toulouse II – Le Mirail
Christophe DELPOUX Représentant des personnels IATOSS

Représentants des étudiants

Emeline CHAUCHARD, Université Toulouse II – Le Mirail
Stéphanie MIROUSE, Université Toulouse III – Paul Sabatier

Etait représenté :

Jean AZEMA, Université Toulouse II – Le Mirail
Procuration à Daniel FILÂTRE

Etaiet excusés :

Bruno SIRE, Université Toulouse 1 – Sciences Sociales
Alain BENETEAU, Conseil Régional Midi-Pyrénées
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Olivier DUGRIP, Recteur d'Académie, Chancelier des Universités
Jean-Paul ROUSTAN, Département Formation et Vie Etudiante

Assistaient à la séance :

José d'ANTIN, Conseiller du Recteur pour l'enseignement supérieur et la recherche
Pierre COHEN, Mairie de Toulouse
Nicole BELLOUBET, Mairie de Toulouse

Assistaient également à la séance :

Raphaël ROSSEL, Agent Comptable
Sophie PERIARD, Service Administratif et Financier
Marc COURVOISIER, Projet UNR
Jean-Marie CELLIER, Département Recherche et Doctorat
Juan MARTINEZ-VEGA, Département Relations Européennes & Internationales
Marie-Dominique HEUSSE, Service Universitaire et coopération Documentation
Françoise LATTES, Service communication et relations publiques

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du CA du 21 janvier 2008
- 2) Opération Campus : la réponse de Toulouse
- 3) Compte financier 2007
- 4) Projection budgétaire 2007-2010
- 5) DBM1
- 6) Modalités de prise en charge des missions
- 7) Tarifs des prestations
- 8) Subventions versées par le PRES
- 9) UNR (Université Numérique en Région) : point sur l'avancement du projet
- 10) Composition des Commissions d'Appel d'Offres
- 11) Convention constitutive du groupement d'achat de papier
- 12) Elections au conseil d'administration suite au renouvellement des conseils dans les universités
- 13) Maison universitaire franco-mexicaine : appel à candidature du ministère
- 14) Conseil consultatif de site

Jacques Erschler remercie les membres du CA pour leur présence à cette 7^{ème} réunion du conseil d'administration du PRES et leur présente Françoise RIVIERE qui succède à Catherine DUBOUL sur le poste de secrétariat de direction du PRES.

Jacques Erschler souhaite la bienvenue à Pierre COHEN, maire de Toulouse et Nicole BELLOUBET, première adjointe et ancienne rectrice de l'académie de Toulouse. Il les remercie de leur présence qui préfigure la participation de la CAGT à ce conseil.

1. Approbation du compte rendu du CA du 21 janvier 2008

Il est rappelé que le point sur l'UNR avait donné lieu à une discussion difficile : une décision était proposée au conseil mais certains responsables d'établissements n'ayant pas eu le temps de traiter cette question en interne, il avait été convenu de confier la décision au comité de Pilotage de l'UNR qui s'est effectivement réuni au mois de février. Un point sur l'état de ce projet est prévu à l'ordre du jour de ce conseil.

A la demande de M. Claude Chevallet, on veillera par la suite à bien indiquer, pour chaque point à l'ordre du jour, s'il s'agit d'un point d'information ou d'un point nécessitant une décision avec un vote, la question soumise au vote devant être clairement formulée. De plus, il est important de savoir quel est l'engagement financier de l'établissement en cas de décision.

Le projet de compte rendu présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance du CA du 21 Janvier 2008.

2. Opération Campus : la réponse de Toulouse

Jacques Erschler présente le courrier qu'il a adressé aux présidents, directeurs et représentants des établissements du PRES "Université de Toulouse", des EPST et EPIC CNRS, INRA, INSERM, IRD, CNES, ONERA, de Météo-France, des RTRA TSE et STAE, du RTRS RITC, des trois pôles de compétitivité AESE, CBS, AI, de l'ITAV, du projet NanoInnov, du CROUS, du CREPS. Ce courrier présente : un résumé du cahier des charges de l'appel à projets, le principe d'une réponse globale de site portée par le PRES, la description de la méthode de travail, un appel à contributions pour le 31 mars.

Les critères de sélection sont les suivants :

- l'ambition pédagogique et scientifique du projet ;
- l'urgence de la situation immobilière et la capacité à optimiser le patrimoine immobilier ;
- le développement d'une vie de campus ;
- le caractère structurant et innovant du projet pour le territoire, apprécié notamment au travers du soutien des collectivités locales et des partenaires locaux.

Le PRES « Université de Toulouse » va déposer un dossier unique au nom des ses établissements et au nom du site. Il est proposé de le structurer comme suit : un schéma directeur général d'implantation et de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'agglomération toulousaine et 3 projets portés chacun par un établissement, en concertation avec les autres acteurs concernés :

- 1) Projet « Campus Mirail » porté par l'UTM (coordonnateur : Daniel FILÂTRE)
- 2) Projet « Campus Rangueil/Sud-Est » porté par l'UPS (coordonnateur : Jean-François SAUTEREAU)
- 3) Projet « Actions structurantes de site », à caractère fédérateur et inter-établissements, porté par le PRES (coordonnateur : Jacques ERSCHLER)

Pour accélérer le processus de concertation, il est lancé un appel à contribution d'une demi-page auprès de tous les partenaires de l'ensemble du dossier « opération campus » et 4 réunions du Comité de Pilotage sont programmées durant le mois d'avril.

La note d'intention finalisée à l'issue de ces réunions sera soumise à l'ensemble des partenaires, lors d'une réunion organisée par Monsieur le Préfet et Monsieur le Recteur.

La discussion qui s'ensuit met en avant notamment l'importance d'une réponse de site et la nécessité pour Toulouse d'être parmi les 10 sites sélectionnés

Pas de vote sur ce point.

3. Compte financier 2007

Le compte financier de l'exercice 2007 est présenté par Monsieur ROSSEL.

Le budget a été voté le 10 octobre 2007, le compte financier porte sur 3 mois d'activité du PRES.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Projection budgétaire 2007-2010

Demande formulée par le conseil d'administration (*Daniel FILÂTRE*) au vu de l'importance des dépenses prévues en 2008.

C'est une projection sur 3 ans, des recettes, des dépenses et de l'état du fond de roulement, à partir du compte financier 2007 et avec des prévisions pour les budgets 2008, 2009, 2010.

Les recettes sont supposées rester stables :

- volet inter-universitaire du quadriennal
- apports des membres et partenaires du PRES
- SICD

Les dépenses 2008 sont supérieures à la moyenne pour les raisons suivantes :

- BQR (appel à projet tous les 2 ans)
- Dépenses pour les post-doctorats (cumul de deux années en 2008)

Le fond de roulement diminue chaque année de façon à atteindre environ 10% du fond d'amorçage de départ à la fin de l'exercice quadriennal. Les membres fondateurs sont d'accord pour consommer le fond d'amorçage pour assurer le lancement du PRES sur ces 4 ans. Des recettes supplémentaires devront être recherchées et un financement contractuel quadriennal avec le ministère mais aussi avec les collectivités territoriales devrait être négocié.

	COFI 2007	2008	2009	2010	2011
Dotations d'amorçage	4 000 000				
Fonds de roulement		4 004 752	2 160 900	1 426 448	431 996
Recettes	657 400	2 215 950	2 215 950	2 215 950	
Recettes effectives	730 260				
Dépenses prévues	1 435 000	4 059 802	2 950 402	3 210 402	
Dépenses effectives	725 508				
dont :					
Dépenses personnels		1 023 432	901 032	901 032	
dont Dépenses personnels contractuels		778 632	778 632	778 632	
Dépenses non effectuées en N-1		709 492			
UNR		727 000			
BQR		260 000		260 000	
POST DOC		244 800	122 400	122 400	
RTRA/S		100 000	100 000	100 000	100 000

Le fond de roulement prévisionnel diminue pendant 3 ans pour ne plus représenter que 10 % du fond d'amorçage, comme cela avait été prévu par les membres fondateurs.

Pas de vote sur point.

5. DBM1

Sophie Périard présente la décision budgétaire modificative N°1 et les éléments qui ont contribué à son élaboration :

- virement de crédits de la masse fonctionnement vers la masse équipement en prévision de l'achat de matériel informatique et de mobilier (20 000€);
- les crédits de personnels prévus pour la rémunération de post-doctorants seront versés aux établissements sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets recherche. L'embauche des post-doctorants sera faite par les établissements.
- intégration des crédits 'soutien aux cotutelles de thèses' de certains établissements dans le budget du Collège Doctoral de Site (85 000 €)
- ouverture d'un budget de 189 000 € correspondant à l'organisation des Doctoriales. Les recettes proviendront du Ministère, du Conseil régional des unités de recherche des écoles doctorales et des doctorants.

La DBM N° 1, d'un montant total de 274 000 €, porte le budget 2008 à 4 333 802 €.

Cette DBM N°1 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Modalités de prise en charge des missions

La réglementation fixe le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement en métropole et des frais de mission outre-mer comme suit :

- frais d'hébergement de 60 € en métropole
- indemnité de mission de 90 € dans les DOM
- indemnités de mission de 120 € dans les TOM

Le décret N° 2006-781 relatif aux modalités de prise en charge des missions prévoit la possibilité d'une modulation de ces barèmes. Dans ce cadre, les dispositions suivantes sont proposées :

- frais d'hébergement à Paris : 80 €
- frais d'hébergement pour les personnalités invitées : jusqu'à 120 € sur autorisation préalable du Président.

Les membres du conseil d'administration souhaitent assouplir cette dernière modalité.

Les dispositions suivantes sont votées à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- frais d'hébergement à Paris : 80 €
- dépassement possible des forfaits pour les personnalités invitées, sur autorisation préalable du Président et dans la limite des frais engagés. Un compte-rendu annuel du recours à cette possibilité sera fait au Conseil d'administration.

7. Tarifs des prestations

Sophie Périard présente les propositions de tarifs des prestations du PRES.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Subventions versées par le PRES

Sophie Périard présente le tableau des projets sélectionnés par la commission Culture du département Formation et Vie Etudiante :

Manifestation	Montant	Association
Les Airs Solidaires Festival culturel et humanitaire	3000 €	<i>Assoc'ya sound</i>
Universcènes Festival de Théâtre contemporain européen universitaire	5000 €	<i>Les Anachroniques</i>
AEUPS 40 ans Festival culturel étudiant	3000 €	<i>AEUPS</i>
Le Printemps des étudiants Festival étudiant	6500 €	<i>Le Printemps des étudiants</i>
Complot sur le Campus Festival culturel et éco-citoyen	4000 €	<i>Les Comploteurs festifs</i>
Total	21 500 €	

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'attribuer l'ensemble de ces subventions.

Il est fréquent que les associations d'étudiants déposent pour le même projet des demandes de subventions dans plusieurs établissements. JP Sautereau souhaite que les Conseils d'administration concernés puissent statuer en toute connaissance de cause.

Les subventions sont issues d'une commission culture organisée au sein du Département Formation et Vie Etudiante du PRES. Les projets subventionnés passent devant une commission présidée par le directeur du Département FVE et composée des 6 vice-présidents des Conseils des Etudes et de la Vie Universitaire des 6 établissements fondateurs. Elle est chargée de vérifier les critères de recevabilité des dossiers et de s'assurer de la cohérence des différents financements versés par les établissements fondateurs et par le PRES.

9. UNR (Université Numérique en Région) : point sur l'avancement du projet

Marc COURVOISIER présente l'avancement du projet.

- Pour le portail, sont en ligne, le guide de la recherche, l'offre de formation, les relations internationales, le lien avec le SICD,
- Pour le bureau virtuel et la carte multi-services, le choix des prestataires, suite à l'appel d'offre, sera fait à la rentrée des vacances de Pâques,
- L'annuaire commun à tous les établissements sera prêt à la fin du mois de mars,
- Pour la documentation, les 3 chantiers sont ouverts : Horizon, la documentation numérique et archives ouvertes,
- L'accompagnement des usagers commence, le cahier des charges prévoit des plans de formations en concertation avec les établissements notamment pour la carte et le bureau virtuel.

Le soutien financier a été demandé à la Région Midi-Pyrénées.

Le texte stratégique sera envoyé rapidement à la SDTICE pour confirmer et obtenir le soutien financier.

Un Comité de Pilotage devra être réuni prochainement pour la signature de la convention tripartite Etat / Région / Etablissements.

Pas de vote sur ce point.

10. Composition des Commissions d'Appel d'Offres

Le PRES Université de Toulouse doit se doter de commissions d'appels d'offres (CAO) afin d'analyser les candidatures et les offres soumises dans le cadre des procédures formalisées de passation de marchés.

Les deux premiers marchés rédigés par le PRES concernent l'achat d'une solution de bureau virtuel et l'acquisition d'un système de gestion de cartes multiservices.

Jacques ERSCHLER propose qu'il soit fait appel à des CAO spécifiques désignées par le Président du PRES et dont la composition suit le schéma suivant :

- 8 membres avec voix délibérative : le président, le responsable administratif et financier, deux représentants du département ou service ou projet intéressé par l'objet de la consultation, 4 personnalités désignées par le président en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Chacun possède une voix délibérative. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.
- 2 membres avec voix consultative : l'agent comptable, et un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Les règles de fonctionnement sont celles prévues par l'article 25 du code des marchés publics.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Convention constitutive du groupement d'achat de papier

La convention présentée au CA concerne la constitution d'un groupement de commande qui aura pour objet la passation d'un marché ou accord cadre pour l'achat de papier et enveloppes.

Les membres de ce groupement sont les 6 membres fondateurs du PRES et le PRES. Le coordonnateur est l'Université Toulouse II le Mirail.

Une modification est demandée par les membres du CA :

Le texte 'de quelque nature qu'elles soient' du paragraphe 'Solidarité entre partie' de l'article 2.5 est supprimé.

La convention modifiée va être présentée au conseil d'administration de chaque établissement.

La convention ainsi modifiée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12. Elections au conseil d'administration suite au renouvellement des conseils dans les universités

Après discussion sur la prise en compte du renouvellement des conseils d'administration des universités pour la représentation des personnels au CA du PRES, il est décidé de maintenir provisoirement les représentants actuels.

Cependant pour se rapprocher dès à présent des statuts qui prévoient la représentation des personnels « en fonction » dans le PRES, il est décidé d'inviter dès le prochain CA deux représentants des personnels BIATOSS travaillant effectivement au sein du PRES.

Pas de vote sur ce point.

13. Maison universitaire franco-mexicaine : appel à candidature du ministère

Les universités Toulouse I, II, III, le PRES et le Directeur de la MUFM, ont reçu un courrier d'appel à candidature du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour le rattachement de la MUFM.

Le bureau du PRES propose la candidature du PRES pour ce rattachement assortie de certaines conditions (voir document « Proposition de réponse à l'appel à candidature du ministère pour la MUFM » transmis aux membres du CA).

La MUFM est au service de la coopération entre la France et le Mexique dans les domaines spécifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche. La MUFM est rattachée administrativement au PRES. Le PRES assure l'interface entre ses membres et la MUFM. La MUFM apporte son soutien aux actions de coopération Franco-Mexicaine des établissements du PRES. Le PRES favorise la synergie entre la MUFM et ses établissements dans le domaine de la coopération franco-mexicaine.

L'interaction entre le PRES et la MUFM est pilotée la Direction du Département des Relations Européennes et Internationales du PRES qui créera à cet effet en son sein, une mission permanente.

La lettre de candidature formalisera le mode d'interaction entre la mission nationale de la MUFM et son rattachement local au PRES. Elle précisera notamment les conditions sur les moyens permettant d'assurer le fonctionnement de la MUFM (financement, emplois, locaux).

Il est proposé d'amender le point 5 de la proposition de réponse à l'appel à candidature du ministère pour la MUFM comme suit : « chaque établissement est l'opérateur des actions de coopération avec le Mexique qui lui sont rattachées ou le seraient à l'avenir »

La position de principe retenue prend en compte la modification de l'article 5, elle prévoit une négociation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur sur le rôle du Comité d'Orientation et d'Evaluation et la nomination de son directeur, des garanties sur les aspects financiers ainsi que la création d'un SACD en cas de rattachement.

Cette position est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La création d'un SACD pour la gestion des crédits de la MUFM est adoptée à l'unanimité. Cette création pourra intervenir dès que le rattachement de la MUFM au PRES sera accepté et rendu officiel

14. Conseil consultatif de site

Le conseil consultatif de site est prévu dans les statuts du PRES et devrait être mis en place avant la fin 2008. Pour cela, il faut élaborer une proposition qui sera présentée devant le conseil d'administration du PRES du 20 juin 2008. Le bureau du PRES travaillera sur le sujet qui sera également soumis à la discussion avec les élus au CA du PRES.

Pas de vote sur ce point

La séance est levée à 17 heures.

Prochain CA le 20 juin 2007 à 8h30 à l'Université de Toulouse I Sciences Sociales, salle du doyen Gabriel Marty

Toulouse, le 14 mai 2008

Le Président du PRES




Jacques Erschler